

Nouveaux dispositifs d'aide à l'emploi

Où en sommes-nous ?

Jeudi 8 Mars 2018

A l'IRFJS
de
GUERET

Avec la participation de la DIRECCTE et de la DDCSPP



ALISO



Au programme

Le Parcours Emploi Compétence PEC

L'Apprentissage

Les Emplois CNDS (Associations Sport)

Les Emplois associatifs Nouvelle Aquitaine

Politique des emplois GE en Nouvelle Aquitaine

Ex : Le GE de la Castelmarchoise

Parcours emploi compétence

Depuis le 1^{er} Janvier, les emplois aidés sont transformés en **Parcours Emplois Compétence**

Objectifs:

- Développer des compétences transférables ;
- Accéder à la formation et à l'accompagnement tout au long du parcours ;
- Inclusion durable dans l'emploi.

Parcours emploi compétence

A QUI S'ADRESSE CE PARCOURS

Employeurs : structures du secteur non marchand et Education Nationale pour l'accompagnement des jeunes handicapés.

Salariés : publics les plus éloignés de l'emploi au sens de l'article L.5134-20 du code du travail « **personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi** »

Attention particulière aux résidents de QPV, aux travailleurs handicapés, BRSA.

Les jeunes ne sont pas exclus, mais l'orientation vers les dispositifs de formation ou d'alternance doit être priorisée.

Parcours emploi compétence

Diagnostic de la situation du demandeur d'emploi.

Entretien tripartite prescripteur, employeur et bénéficiaire
potentiel

(formalisation des engagements, déclinaison des compétences
que le poste doit permettre d'acquérir parmi les compétences
définies)

Signature du CERFA et Suivi dématérialisé durant le contrat

Entretien de sortie

Prescripteurs : Pôle Emploi, CAP EMPLOI, Mission locale

Parcours emploi compétence

La durée d'un parcours est de 12 mois, les conventions initiales ne peuvent être inférieures à 9 mois.

Durée du travail hebdomadaire : **20h minimum.**

Le taux de prise en charge, fixé par arrêté du Préfet de Région Nouvelle-Aquitaine, s'élève à :

50% du SMIC

60% du SMIC pour les BRSA

Parcours emploi compétence

SMIC	PEC	
Pour un An	20h Hebdo	Temps Plein
Salaire Chargé Annuel	11715 €	20500 €
Aide (50% du SMIC Brut sur la base de 20h)	5138 €	5138 €
Reste à Charge à l'année	6577 €	15362 €

L'apprentissage

Une réforme est actuellement en cours, les informations qui suivent risquent d'évoluer.

Le maître d'apprentissage (tuteur) est l'interlocuteur privilégié de l'apprenti au sein de l'entreprise d'accueil.

Conditions : Posséder trois années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé (et autres conditions fixées par l'article R.6223-24 du Code du travail).

L'apprentissage

- Pour les employeurs de moins de 11 salariés non-inscrits au répertoire des métiers :

- ☞ **Exonérations :**

- ⇒ Cotisations patronales et salariales dues au titre des assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, décès, vieillesse)

- ⇒ CSG-RDS sur salaire

- ⇒ Contribution solidarité pour l'autonomie

- ⇒ Contribution salariale et patronale pour l'assurance chômage

- ☞ **Les autres cotisations restent dues**

L'apprentissage

Aide TPE jeunes apprentis : Une aide forfaitaire de l'Etat de 4 400 € pendant la première année du contrat, versée en 4 versements trimestriels de 1 100 € chacun, sur attestation de l'exécution du contrat d'apprentissage (attestation de présence de l'apprenti)

Aides de la région Aquitaine : voir site de la région

Prime annuelle à l'apprentissage : 1000 € par année de formation du contrat

Aide au recrutement : 1000 € pour les entreprises qui recrutent pour la 1ère fois un apprenti

Diverses aides pour l'embauche d'apprentis reconnus TH peuvent également être versées par l'AGFIPH

Aide CNDS : aide de 2 ans maximum, maximum 5000 euros par an.

L'apprentissage

Année d'exécution du contrat	De 15 à 17 ans	De 18 à 20 ans	A partir de 21 ans
1 ^{ère} année	25% 374,63 €	41% 614,39 €	53% * 794,21 €
2 ^{ème} année	37% 554,45 €	49% 734,27 €	61% * 914,09 €
3 ^{ème} année	53% 794,21 €	65% 974,03 €	78% * 1 168,83 €

* Du du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé

Salaire minimal (en pourcentage du SMIC pour 151,67 heures mensuelles) au 1^{er} janvier 2018

Emploi CNDS

CNDS: Centre National de Développement du Sport = Spécifique Associations Sports

Public : éducateurs sportifs qualifiés et/ou agent de développement

Conditions : objectif de pérennisation à l'issue de l'aide

Contrat : CDI + application CCN Sport, supérieur à 24h hebdo

Durée et Montant de l'aide : 3ans - 12000 euros/an proratisé si temps partiel

Convention emploi CNDS : signature entre l'employeur et le délégué territorial CNDS

Emplois Associatifs Nouvelle Aquitaine

1) Le Dispositif

- Soutenir l'emploi dans le milieu Associatif
- Prendre en compte l'existant
- Des évolutions
- Amorcer un Nouveau Programme

2) Critères d'éligibilités

- Associations
- Priorité sur des projets de mutualisation
- Développement des territoires ruraux et/ou fragilisés
- Projet de Pérennisation

Emplois Associatifs Nouvelle Aquitaine

3) Public Cible

CDI - Temps Plein – pas de critère sur le salarié

4) Prescripteur

Région Nouvelle Aquitaine

Commission Région et Mouvement Sportif

5) Montant de l'Aide

1 poste par association (hors GE)

Dégressivité sur 3 ans

Année 1 : 8000 euros - Année 2: 7000 euros - Année 3: 6000 euros

Emplois Associatifs Nouvelle Aquitaine

Exemples

SMIC (1150 € net)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Salaire Chargé Annuel	20500	20700	20900	21000
Aide	8000	7000	6000	0
Reste à Charge à l'année	12500	13700	14900	21000
1330 € net	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Salaire Chargé Annuel	25600	25800	26000	26200
Aide	8000	7000	6000	0
Reste à Charge à l'année	17600	18800	20000	26200

Emplois Associatifs Nouvelle Aquitaine

Contact



Hélène ALIDJRA

Cheffe de service Egalité – Vie Associative – Solidarités

Direction Sports-Vie Associative-Egalité

+33 05 49 55 76 46

Site Internet : nouvelle-aquitaine.fr

Groupement d'employeurs Nouvelle Aquitaine



- Encourager la Création de nouveaux emplois en CDI à temps plein partagé
- Commission CRGE et Région
- Rémunération supérieur à 1900 € Brut
 - 2000 € transformation d'un CDD de moins d'un an en CDI
 - 3000 € création directe en CDI
- Pas de cumul avec l'aide précédente

Le GE de la Castelmarchoise

- Siège à Grand-Bourg
- Partage d'Emplois entre Associations mais possibilité avec des Collectivités
- Mise à disposition
- 11 salariés – 25 membres

- Réalisation des dossiers de demande de subvention et suivi de ceux-ci
- Vie du Contrat de la réalisation à la conclusion
- Gestion Sociale et Paie
- Gestion Formation
- Cout de 620€/an par salarié donc s'il y partage de l'emploi = partage du coût

Tableaux récapitulatifs

SMIC	PEC	
Pour un An	20h Hebdo	Temps Plein
Salaire Chargé Annuel	11715 €	20500 €
Aide (50% du SMIC Brut sur la base de 20h)	5138 €	5138 €
Reste à Charge à l'année	6577 €	15362 €

Tableaux récapitulatifs

SMIC	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4	
1500 € Brut	CNDS	EA NA	CNDS	EANA	CNDS	EA NA	CNDS	EA NA
Salaire Chargé Annuel	20500	20500	20700	20700	20900	20900	21000	21000
Aide	12000	8000	12000	7000	12000	6000	0	0
Aide GE	0	0	0	0	0	0	0	0
Reste à Charge à l'année	6500	12500	8700	13700	8900	14900	21000	21000

1500 € Net	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4	
1930 € Brut	CNDS	EA NA	CNDS	EANA	CNDS	EA NA	CNDS	EA NA
Salaire Chargé Annuel	30700	30700	30900	30900	31000	31000	31200	31200
Aide	12000	8000	12000	7000	12000	6000	0	0
Aide GE	3000	0	0	0	0	0	0	0
Reste à Charge à l'année	15700	22700	18900	23900	19000	25000	31200	31200

A vos questions



ALISO



Merci pour leur participation

Pierrette Beaufert (DIRECCTE)

05 87 50 44 04

pierrette.beaufert@direccte.gouv.fr

Nicolas Ollier (DDCSPP)

07 88 48 76 14

nicolas.ollier@creuse.gouv.fr

Sébastien Lavaud (CDDS et GE Castelmarchoise)

06 45 89 55 38

gecastelmarchoise@gmail.com / cdoscreuse@gmail.com



ALISO

